



X CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRA 2024

L'ASSOCIATION DE SAXOPHONISTES D'ANDORRA qui organise l'**ANDORRA SAX FEST'24** convoque le **X CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRE**, qui aura lieu en Andorra la Vella du **29 mars au 5 d'avril 2024**, d'après les bases qui suivent:

BASES

1/CRITÈRES DE SÉLECTION ET INSCRIPTIONS

Le concours sera ouvert à tous les saxophonistes de quelque nationalité qu'ils soient, nés après le **30 d'avril 1994**.

Le concours est précédé d'un processus de sélection par vidéo visant à établir un classement qui déterminera la participation (ou non) des candidats aux épreuves du concours.

11/07/2023 : date d'ouverture des candidatures

15/11/2023 : date de clôture des candidatures

29/11/2023 : notification aux candidats des résultats de la procédure de sélection vidéo

L'objectif de la redevance n'est pas simplement de générer des revenus, mais plutôt de couvrir les coûts opérationnels et administratifs associés au processus de sélection. Il s'agit notamment des coûts liés à l'examen des candidatures, à l'évaluation des candidats et à la gestion des communications. Par conséquent, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, que le candidat soit retenu ou non pour participer au concours. Inscriptions à www.andorrasaxfest.com

En cas de sélection pour les épreuves publiques, les frais d'inscription supplémentaires s'élèvent à 145 euros et doivent être payés avant le 17 décembre 2023 par VISA OU MASTERCARD uniquement. **Le paiement de ces frais d'inscription vous donne le droit de participer. Veuillez noter que les places sont limitées et que certains candidats ne seront pas admis en raison de la forte demande. Aucun remboursement ne sera effectué. Les recettes provenant des inscriptions contribuent à couvrir les frais de fonctionnement du concours.**

La demande d'inscription se fera moyennant le formulaire de la page web officielle du concours (www.andorrasaxfest.com) à laquelle il faudra joindre les documents qui suivent:

- a) Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du PASSEPORT
- b) Photo récente de style passeport de l'aspirant. **(DOIT AVOIR : fond blanc, face à l'appareil photo, pas des photos artistiques)**
- c) L'autorisation document signée des parents ou du tuteur légal en cas de minorité de l'aspirant.

L'envoi du formulaire d'inscription implique l'acceptation inconditionnelle des présentes bases.

1.2/ ENVOI DE VIDÉO POUR LA SÉLECTION

Le candidat doit envoyer la vidéo suivante

24 Caprices for Solo Violin Op.1 **Caprice N°3**, Niccolò Paganini. Transcription et instrumentation libre.
Suggestions : Editions : D. Vadrot (Lemoine) i R. Hekema (Raaf Publications)

Ce fichier vidéo doit être envoyé par Wetransfer à contact@andorrasaxfest.com au plus tard le 15 novembre 2023.



X CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRA 2024

1.3/ SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DE LA VIDÉO

Nom du fichier: NOM_PRENOM_PAGANINI

Résolution: minimum 640 x 480 pixels. Format: uniquement mp4.

Le fichier vidéo ne doit pas dépasser 2Gb

Dans la vidéo, le candidat doit être parfaitement visible à tout moment sur l'écran et l'angle de la caméra doit être fixe.

Le candidat doit être filmé en une seule prise. Aucun montage de la vidéo ne sera accepté.

Toutes les vidéos sont visionnées en toute confidentialité par l'équipe organisatrice du concours pour s'assurer qu'aucune astuce technique n'a été utilisée.

Il appartient à l'équipe organisatrice du concours de décider si une vidéo est inadmissible en raison d'une qualité technique insuffisante ou d'un non-respect des normes de capture vidéo définies ci-dessus.

Dans ce cas, l'équipe organisatrice du concours se réserve le droit de demander au candidat de fournir une nouvelle vidéo.

Jusqu'à la fin du concours, il est strictement interdit au candidat de diffuser ces vidéos sur quelque support que ce soit, y compris sur les réseaux sociaux, sous peine d'exclusion.

La vidéo est la propriété de l'Association des Saxophonistes d'Andorre jusqu'à la fin du concours.

2/ PROGRAMME

La formalisation de l'inscription pourra se faire le **29 mars 2024 de 11h00 à 19h00 (lieu à préciser)**. Les participants au concours devront y être obligatoirement présents pour recevoir leurs horaires de concerts et leur absence sera comprise comme leur renonciation au concours.

En cas d'impossibilité d'être présent pour des raisons extraordinaires et justifiées, le comité organisateur l'évaluera et prendra une décision.

2.1/ ESSAIS DANS LA SALLE DE COMPÉTITION

La première phase du concours se déroulera dans **l'Auditorium du Centre de Congressos d'Andorra la Vella**.

Sachant que la première phase du concours est directe et sans répétition préalable avec le pianiste, un temps d'essai de la salle est établi qui aura lieu le **29 mars 2024 de 12h00 à 18h00. Accès indispensable à la salle avec accréditation.**

Le concours comprendra les phases suivantes:



X CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRA 2024

2.2/ 1ère PHASE

Elle aura lieu le **30, 31 mars et 1 avril 2024** dès **9h00** au **Auditorium du Centre de Congressos du Comú d'Andorra la Vella**. Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **25 minutes** avant leur concert.

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Au cours de cette phase chaque participant interprétera deux œuvres obligatoires, devant être la durée maximale de cette épreuve pour chaque participant de 10 minutes, temps à partir duquel le juré finalisera l'épreuve et fera rentrer le participant suivant.

Un maximum de 18 participants sera admis à la 2ème phase.

Œuvres obligatoires

Märchenbilder, Schumann (1r mov)

(Tonalité originale, sans répétition préalable avec piano, l'organisation peut fournir une adaptation de la partition.

Sonate, Jeanine Rueff, (3r mov)

Pour saxophone alto solo.

2.3/ 2ème PHASE

Elle aura lieu le **3 avril 2024** à **8h50** au **Auditorium du Centre de Congrès du Comú d'Andorra la Vella**. Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **25 minutes avant leur concert**.

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Au cours de cette phase chaque participant interprétera deux œuvres, devant être la durée maximale de cette épreuve pour chaque participant, de 20 minutes, temps à partir duquel le juré finalisera l'épreuve et fera rentrer le participant suivant.

Un maximum nombre de 6 participants seront admis à la phase Finale.

Première œuvre:

Sonata for Clarinet & Piano, Leonard Bernstein (2nd mov)

Éditions Boosey & Hawkes Publishers. L'organisation peut fournir une adaptation de la partition.

Deuxième œuvre libre:

Pièce en solo originale pour les membres de la famille du saxophone au choix du participant. L'œuvre doit être publiée et les transcriptions ne seront acceptées que si elles sont faites par le compositeur et sont publiées. Des copies devront être facilitées aux membres du jury. Il est recommandé que la pièce dure moins de 12 minutes. La pièce peut durer plus de 12 minutes mais le tribunal se réserve le droit d'arrêter l'interprétation passées les 12 minutes.



X CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRA 2024

2.4/ PHASE FINALE

La phase finale avec orchestre aura lieu le **5 avril 2024 à 15.00 heures au Auditorium du Centre de Congrès du Comú d'Andorra la Vella**. Les participants auront deux répétitions avec l'orchestre, l'une le **4 avril** et l'autre le **5 avril 2024**.

Les participants se présenteront auprès de l'organisation au lieu du concours **25 minutes** avant leur concert.

Les participants qui surmonteront la 2ème phase, au maximum de 6, interpréteront dans cette phase finale:

Alexander Glazunov, Concerto Op 109

A partir de 9 mesures après le n°21 et jusqu'au n°22, les concurrents joueront une cadence différente de la cadence originale. Il peut s'agir d'une cadence éditée (comme celle de Lauba) ou d'une cadence composée pour l'occasion par le candidat ou par quelqu'un d'autre. Sa durée maximale ne doit pas dépasser 5 minutes. Un prix spécial sera décerné à la meilleure cadence originale de la finale, y compris une publication de cette cadence.

Œuvre solo originale commandée par l'Andorra Sax Fest à Jean-Charles Richard.

L'absence des participants à l'heure assignée pour leur concert sera considérée comme une renonciation au concours.

Toutes les épreuves du concours seront ouvertes au public.

3/ LE JURY

Le jury du concours reste à déterminer.

Les membres du jury, avant de commencer, examineront les motifs qui pourraient comporter leur abstention pour incompatibilité et dans le cas où il y aurait un candidat qui serait élève d'un des membres du jury, ce membre devra s'abstenir de le noter.

Le délibéré du jury aura lieu après chaque phase. Les participants éliminés dans chaque phase pourront commenter leurs résultats avec les membres du jury.

Le jury se réserve le droit de ne pas atorguer de prix. Il ne pourra être interjeté appel contre les décisions du jury.

4/ ACCOMPAGNEMENTS AVEC PIANO

Pour la première phase, l'organisation du concours facilitera un pianiste, qui accompagnera les candidats à l'épreuve sans répétition avec piano au préalable.

Pour l'audition de l'étape 2, les candidats peuvent se faire accompagner au piano par un pianiste de leur choix.

Si cela n'est pas possible, l'organisation du concours proposera un pianiste qui fera les accompagnements moyennant le prix de **40€ (30 minutes par session)** aux candidats qui le souhaiteraient. **Ce montant peut être déduit du prix de 200 euros pour les participants qui n'accèdent pas à la phase finale, ou des prix des finalistes.**

Les demandes pour pianiste accompagnateur, pourront être effectuées par les participants qui auront passé la 1ère phase du concours. Les répétitions s'organiseront dûment à la fin de la première phase et seront programmées pour le **2 avril 2024, entre 8.30 et 18.15 heures. Les répétitions auront lieu dans la salle de concours Auditorium du Centre de Congressos d'Andorra la Vella.**



X CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRA 2024

5/ SALLES DE RÉPÉTITION

L'organisation mettra à la disposition des participants à l'**ANDORRA SAX FEST'24** et plus spécialement des participants au IX CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONES D'ANDORRA, **20 salles de répétition au Centre Cultural La Llacuna.**

6/ PRIX

Les prix suivants seront attribués :

Premier prix

Saxophone alto SELMER PARIS Supreme, offert par SELMER PARIS.

7.000 €

Dépenses payées pour une semaine et récital de saxophone et piano en l'ANDORRA SAX FEST'25.

Récital de saxophone et orgue pendant le Cycle de concerts du FESTIVAL INTERNACIONAL D'ORGUE D'ANDORRA saison 2024 (Andorra).

Membre du jury du VIII Concours International d'Andorre des Jeunes Saxophonistes 2025 lors de l'ANDORRA SAX FEST'25.

Deuxième prix

5.000 €

Récital de saxophone et quatuor à cordes pendant le cycle de Concerts Colors de Música d'Escaldes-Engordany (Andorra), juillet/aout 2024.

Troisième prix

4.000 €

Quatrième prix

1.500 €

Cinquième prix

1.500 €

Sixième prix

1.500 €

DEUXIÈME PHASE : 200 € pour chaque participant qui ne passe pas à la PHASE FINALE.

7/ PARTITIONS

L'utilisation de partitions originales est obligatoire.



X CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRA 2024

8/ COÛTS

Le prix d'inscription pour la sélection de vidéos est de **35 euros**.

Inscription au Concours: **145 €**.

Le prix de l'inscription doit être réglé moyennant la page web officielle de l'ANDORRA SAX FEST : www.andorrasaxfest.com

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, pandémie, etc.) obligeant l'Équipe Organisatrice de la Compétition Organisatrice à annuler les tours qui se déroulent en Andorre, les frais d'inscription pour les tours publics (**145 euros**) seront remboursés au candidat. Dans tous les cas, les frais d'inscription pour la sélection vidéo (**35 euros**) l'organisation restera avec les frais d'inscription pour la sélection vidéo.

9/ DÉPLACEMENT ET LOGEMENT

Chaque participant au concours devra prendre en charge ses propres frais de déplacement et logement, ainsi que celles de son propre pianiste accompagnateur.

L'organisation fournira une liste de différents hôtels.

10/ DROITS DE PUBLICITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Du fait de leur inscription au concours, les participants au concours autorisent l'Organisation à utiliser leurs noms, détails biographiques et image, pour toute publication ou publicité ou autres en relation avec le Concours.

L'ANDORRA SAX FEST, en tant qu'organisateur du concours, est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle qui résultent ou puissent être relationnés au concours. Ceci inclue – mais n'est pas exclusif - tous les droits d'un quelconque enregistrement, photographie, vidéo et/ou retransmission ou émission (en direct, différée ou future), dans tous les formats actuels et/ou futurs, de l'ordre national ou international, dans toutes les phases et concerts. Les participants n'auront droit à aucune compensation.

Toutes les phases seront retransmises en streaming pour la page officielle <http://www.andorrasaxfest.com>.



X CONCOURS INTERNATIONAL DE SAXOPHONE D'ANDORRA 2024

11/ RESPONSABILITÉ

L'organisation du concours ne se fera responsable d'aucun type de dommages ou accidents que puissent pâtir les participants au concours, ni des pertes ou dommages matériels de leurs instruments ou effets personnels .

Il est recommandé d'avoir une assurance médicale et de voyage.

12/ AUTRES CONSIDÉRATIONS:

Les décisions de l'organisation pour toutes les questions qui ne seraient pas incluses dans ces bases seront fermes et définitives.

En cas d'un quelconque désaccord, les communications adressées au jury devront être rédigées en catalan, espagnol, français ou anglais.

Les lois applicables au concours et aux droits contractuels, matériels ou immatériels ou autres seront ceux qui dérivent de la législation de la Principauté d'Andorre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter avec l'organisation: contact@andorrasaxfest.com.

Note: L'organisation du festival Andorra sax fest se réserve le droit de faire des modifications, des actualisations ou des annulations des différents concerts ou actes programmés et annoncés et diffusés et ce sans avis préalable et au moment nécessaire.